

ANNEXE III
(article 80)

TARIFICATION RELATIVE AU CENTRE DE GLACE DE QUÉBEC

Règles d'application générales:

L'expression "location privée" réfère à une location effectuée par toute personne physique ou personne morale pour qui une catégorie de tarification spécifique n'est pas prévue à la présente annexe.

Location de l'anneau de glace	1er janvier au 31 août			1er septembre au 31 décembre		
	Un couloir	Deux couloirs	Trois couloirs	Un couloir	Deux couloirs	Trois couloirs
Location en journée, de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, lorsqu'il s'agit d'un groupe de personnes âgées de 22 ans et plus, dont 70 % sont âgées de 55 ans et plus, d'un organisme scolaire sans entente ou d'une garderie sans but lucratif par heure	100,00 \$	150,00 \$	200,00 \$	102,00 \$	153,00 \$	204,00 \$
Location en journée, de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, et du 23 décembre au 3 janvier, de l'ouverture à la fermeture, lorsqu'il s'agit d'une location privée pour les personnes âgées de 21 ans et moins ou les personnes âgées de 22 ans et plus par heure	151,00 \$	226,50 \$	302,00 \$	154,00 \$	231,00 \$	308,00 \$
Location pour un organisme reconnu pour les personnes âgées de 22 ans et plus en matière de sports de glace et pour la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec et ses clubs affiliés, pour les personnes âgées de 21 ans et moins, d'août à juillet, de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi et de 18 heures à la fermeture le samedi par heure	113,00 \$	169,50 \$	226,00 \$	115,00 \$	172,50 \$	230,00 \$
Location pour un organisme reconnu pour les personnes âgées de 22 ans et plus en matière de sports de glace et pour la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec et ses clubs affiliés, pour les personnes âgées de 21 ans et moins, d'août à juillet, de 16 h 30 à la fermeture du lundi au vendredi, de 6 heures à 18 heures le samedi et de 6 heures à la fermeture le dimanche par heure	199,00 \$	298,50 \$	398,00 \$	203,00 \$	304,50 \$	406,00 \$
Location pour une association régionale rattachée à sa fédération sportive et couvrant minimalement la Ville de Québec ou pour un organisme reconnu pour les personnes âgées de 21 ans et moins dans le cadre d'une activité hors mandat, excluant le domaine des sports de glace, de 6 heures à la fermeture, tous les jours par heure	89,00 \$	133,50 \$	178,00 \$	91,00 \$	136,50 \$	182,00 \$
Location privée pour des personnes âgées de 21 ans et moins ou pour des personnes âgées de 22 ans et plus, de 6 heures à 18 heures le samedi, de 6 heures à la fermeture le dimanche et de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi, à l'exclusion du 23 décembre au 3 janvier inclusivement par heure	264,00 \$	396,00 \$	528,00 \$	269,00 \$	403,50 \$	538,00 \$
Location privée pour des personnes âgées de 21 ans et moins ou pour des personnes âgées de 22 ans et plus ou à un organisme scolaire sans entente, de 18 heures à la fermeture le samedi par heure	151,00 \$	226,50 \$	302,00 \$	154,00 \$	231,00 \$	308,00 \$
Location à un organisme scolaire sans entente ou une garderie sans but lucratif, de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi et de 6 heures à 18 heures le samedi et de 6 heures à la fermeture le dimanche par heure	199,00 \$	298,50 \$	398,00 \$	203,00 \$	304,50 \$	406,00 \$
(**) Besoins supplémentaires pour un organisme reconnu pour des personnes âgées de 21 ans et moins en matière de sports de glace, de 6 heures à la fermeture, tous les jours, d'août à juillet par heure	89,00 \$	133,50 \$	178,00 \$	91,00 \$	136,50 \$	182,00 \$
Besoins supplémentaires de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi pour un organisme reconnu pour des personnes âgées de 22 ans et plus en matière de sports de glace, lorsqu'il s'agit d'un groupe ou d'une ligue composé de personnes de 22 ans et plus dont 70 % sont âgées de 55 ans et plus par heure	89,00 \$	133,50 \$	178,00 \$	91,00 \$	136,50 \$	182,00 \$
Règles d'application particulières:						
L'anneau de glaces se subdivise en trois couloirs dont chacun constitue une unité tarifaire. La tarification applicable aux fins de l'utilisation exclusive de l'anneau de glaces par un groupe implique le cumul de trois unités tarifaires combinées. Aux fins de l'utilisation de l'anneau de glaces en mode cohabitation par deux ou plusieurs groupes distincts, chaque groupe est facturé pour un minimum d'un couloir et pour un maximum de deux couloirs. Dans le cas de la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec et de ses clubs affiliés, tout groupe de plus de 30 personnes est facturé à raison de deux couloirs et tout groupe de plus de 60 personnes est facturé pour trois couloirs. Dans le cas de tout autre groupe, tout groupe de plus de 60 personnes est facturé à raison de deux couloirs et tout groupe de plus de 120 personnes est facturé pour trois couloirs.						
Aux fins de l'application des sections étoilées ((*) et (**)), un groupe comprenant un minimum de 70 % de membres âgés de 21 ans et moins est considéré comme étant constitué de clientèle jeune.						
Pour un organisme reconnu pour les personnes âgées de 21 ans et moins dans le domaine des sports de glace, en vue de l'organisation d'un événement spécial sanctionné par une fédération sportive, incluant le montage et le démontage, la gratuité s'applique, et ce, pour la moitié des heures requises, pour un événement par année et pour l'autre moitié des heures requises, la tarification des section étoilées ((*) et (**)) s'applique, au choix de l'organisme, le cas échéant.						
Pour le patinage libre, la gratuité s'applique pour les résidents de l'agglomération.						
(*) pour un organisme reconnu pour les personnes âgées de 21 ans et moins en matière de sports de glace, de 6 heures à la fermeture, jusqu'à concurrence d'un ratio de 3 h 30/année et qu'il s'agit de personnes âgées de 5 à 21 ans ou d'un ratio de 1 h 45/personne/année si l'il s'agit de personnes âgées de moins de 5 ans, la gratuité s'applique. Une heure de ratio correspond à une heure de temps de glace sur un couloir, 1 h 30 de ratio correspond à une heure de glace sur deux couloirs et deux heures de ratio correspondent à une heure de temps de glace sur trois couloirs.						

Tarification pour la location aux fins d'un événement sportif d'envergure, d'une activité non sportive ou d'une activité commerciale, entraînant l'arrêt complet des activités du Centre de glaces de Québec	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Heure	Journée	Heure	Journée
Événement sportif d'envergure internationale, activité non sportive, activité commerciale, incluant le montage et le démontage	396,00 \$	4 761,00 \$		404,00 \$
Événement sportif d'envergure nationale, incluant le montage et le démontage	176,00 \$	2 116,00 \$		180,00 \$

Tarification pour la location d'une surface cimentée	1er janvier au 31 août	1er septembre au 31 décembre
Location privée d'une surface cimentée d'une patinoire pour une activité sportive par heure	132,00 \$	135,00 \$
Location privée de la surface sans glace comprise à l'intérieur de l'anneau de glace par heure	200,00 \$	204,00 \$
Location privée de la surface sans glace comprise à l'intérieur de l'anneau de glace par jour	3 265,00 \$	3 330,00 \$
Location privée de la surface sans glace de l'enceinte en entier du Centre de glaces de Québec par jour	7 433,00 \$	7 582,00 \$

Règles d'application particulières:

Pour la location à un organisme reconnu pour les activités prévues à son mandat, la gratuité s'applique.

Tarification pour la location de la piste de course aux fins d'un usage exclusif	1er janvier au 31 août	1er septembre au 31 décembre
Location privée par heure	174,00 \$	177,00 \$
Location à un groupe d'athlètes identifiés par leur fédération sportive, à un club d'athlétisme affilié à une fédération, à un organisme non reconnu, à un organisme scolaire sans entente ou à une garderie sans but lucratif par heure	131,00 \$	134,00 \$

Règles d'application particulières:

Pour la location à un organisme reconnu pour les activités prévues à son mandat, la gratuité s'applique.

Pour la course ou la marche libre, la gratuité s'applique pour les résidents de l'agglomération.

Location d'autres lieux et de locaux	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Jour	Demi-journée	Jour	Demi-journée
Location du hall d'entrée du Centre de glaces de Québec	1 116,00 \$	558,00 \$	1 138,00 \$	569,00 \$
Location du hall d'entrée du Centre de glaces de Québec par un organisme reconnu	558,00 \$	279,00 \$	569,00 \$	285,00 \$
Location privée de la mezzanine	764,00 \$	382,00 \$	779,00 \$	390,00 \$
Location de la mezzanine par un organisme reconnu	382,00 \$	191,00 \$	390,00 \$	195,00 \$
Location privée d'un salon corporatif	276,00 \$	138,00 \$	282,00 \$	141,00 \$
Location d'un salon corporatif par un organisme reconnu	139,00 \$	69,50 \$	142,00 \$	71,00 \$
Location privée de la plateforme attenante aux salons corporatifs	218,00 \$	109,00 \$	222,00 \$	111,00 \$
Location de la plateforme attenante aux salons corporatifs par un organisme reconnu	109,00 \$	54,50 \$	111,00 \$	56,00 \$
Location privée des salles de rencontre 111 et 112	148,00 \$	74,00 \$	151,00 \$	75,00 \$
Location des salles de rencontre 111 et 112 par un organisme reconnu	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Règles d'application particulières:

Le montant de la tarification pour la location privée est réduit de 25 % lorsqu'un minimum d'une heure d'utilisation de l'anneau de glaces est réservée.

Dans le cas d'un événement sportif sanctionné par une fédération sportive, incluant le montage et le démontage, et organisé par un organisme reconnu, la gratuité s'applique.